

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 DECEMBRE 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2021.150

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	25	Pour :	25
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 8 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSE, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Hélène TOULY pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Alexis FRIGOUL, Mme Mireille OVADIA.

**Secrétaire de séance :** Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : APPROBATION DE LA CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUN GERE PAR LA METROPOLE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS, DECLARATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DU SOL DELIVRES AU NOM DE LA COMMUNE D'AUCAMVILLE**

**Exposé :**

Le Maire délivre au nom de la Commune des permis de construire, d'aménager ou de démolir et les certificats d'urbanisme et il se prononce sur les projets faisant l'objet d'une déclaration préalable.

Le Code de l'urbanisme permet à la commune de charger le service d'un établissement public de coopération intercommunale des actes d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme susvisées et pour les projets faisant l'objet d'une déclaration préalable. La commune a délégué l'instruction des autorisations d'urbanisme à Toulouse Métropole depuis 2011.

La convention soumise à l'approbation du Conseil a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service commun géré par la métropole pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune d'Aucamville au regard de la réforme de dématérialisation de l'urbanisme entrant en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La commune va solliciter Toulouse Métropole pour intégrer par avenant un article sur l'obligation de travailler en commun pour les projets de construction à cheval sur le territoire d'Aucamville et d'une autre commune et sur l'obligation de transmission d'informations pour les permis limitrophes ayant un impact sur la collectivité.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.410-1, L. 421-1 et suivants, L.422-1, R.423-15 du Code de l'Urbanisme,  
Vu les articles L 5211-4-2 et L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les articles L. 112-8 et suivant du Code des relations entre le public et l'administration,  
Vu le projet de convention annexé,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Premier Adjoint, et après en avoir délibéré,

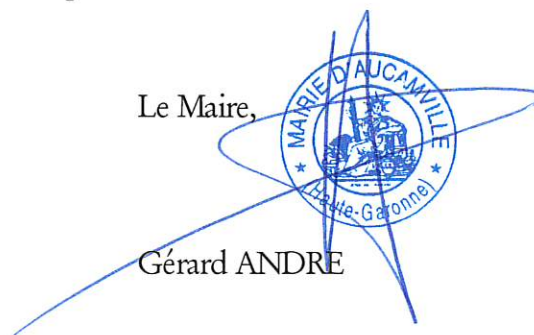
**Décide**

**Article 1 :** d'approuver la convention définissant les modalités de fonctionnement du service commun géré par la métropole pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires.

Le Maire,

Gérard ANDRE



Conseil Municipal du mardi 14 décembre 2021

Délibération n°2021.150 : Approbation de la convention définissant les modalités de fonctionnement du service commun géré par la métropole pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune d'Aucamville

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20211214-14122021\_150-DE  
Reçu le 17/12/2021

